

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

N° DEL2019_03_01

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

2 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 18 avril 2019

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Maire rappelle qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres (un conseiller municipal) pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette nomination doit, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21, se faire en principe au scrutin secret sauf si le Conseil décide à l'unanimité le contraire.

L'article L 2121-15 du CGCT permet au Conseil municipal d'adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres (secrétaire de mairie, techniciens ...), qui assistent aux séances sans participer aux délibérations.

Après avoir décidé un vote à mains levées,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le **28/05/2019**

ID : 056-215601774-20190425-DEL2019_03_01-DE

La candidature de Mme GUEGAN Yvette comme secrétaire de séance est proposée aux votes.

VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DESIGNE A L'UNANIMITE, MME GUEGAN YVETTE COMME SECRETAIRE DE SEANCE.

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

N° DEL2019_03_02

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

2 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 18 avril 2019

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 7 mars 2019.

Le procès-verbal de séance du dernier conseil municipal est présenté aux votes des élus.

Aucune observation n'est portée sur le procès-verbal du conseil municipal du 7 mars 2019.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, LE PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

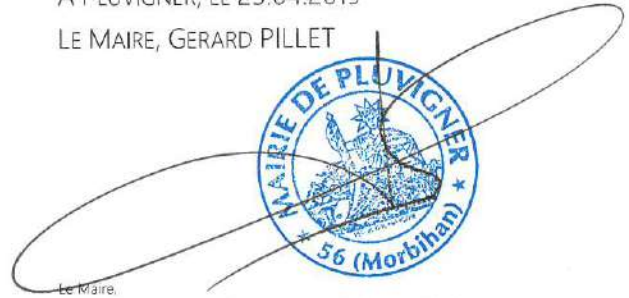
Affiché le **28/05/2019**

ID : 056-215601774-20190425-DEL2019_03_02-DE

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

N° DEL2019_03_03

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

2 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 18 avril 2019

OBJET : FINANCES BUDGET – CREATION ET MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT

Les opérations dont la réalisation s'étalent sur plus d'un exercice peuvent être présentées en AP/CP.

Il s'agit, pour chaque opération, de créer une Autorisation de Programme et, pour chaque année, d'anticiper les crédits de paiement qui seront réellement engagés et inscrits au budget.

Cette méthode donne plus de clarté à l'information des conseillers municipaux.

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le 28/05/2019

ID : 056-215801774-20190425-DEL2019_03_03-DE

N° AP	Libellé	Montant AP	CA 2018	CP2019	CP2020	CP2021	CP2022
2018.A	Rue du Hirello	950 000.00 €	- €	450 000.00 €	500 000.00 €	- €	- €
	Réseaux éclairage	200 000.00 €		200 000.00 €			
	Réseaux pluviales	250 000.00 €		250 000.00 €			
	Carefour	250 000.00 €			250 000.00 €		
	Liaison douce	250 000.00 €			250 000.00 €		
2018.B	Tribunes terrain d'honneur	615 000.00 €		500 000.00 €	115 000.00 €		
2018.C	Pôle culturel	5 774 008.00 €	4 008.00 €	500 000.00 €	2 570 000.00 €	2 500 000.00 €	200 000.00 €
	Travaux	5 304 008.00 €	4 008.00 €	100 000.00 €	2 500 000.00 €	2 500 000.00 €	200 000.00 €
	Terrains	400 000.00 €		400 000.00 €			
	Démolitions	70 000.00 €			70 000.00 €		
2019.A	Aménagement quartier Ler Vraz-Ler Paris	509 000.00 €		509 000.00 €			
2019.B	Route d'Auray	682 000.00 €	- €	352 000.00 €	230 000.00 €	100 000.00 €	- €
	Travaux rond-point Bodeveno	450 000.00 €		150 000.00 €	200 000.00 €	100 000.00 €	
	Aménagement paysager Route d'Auray	50 000.00 €		50 000.00 €			
	Rond-Point du Tahouet	50 000.00 €		50 000.00 €			
	Liaison douce	70 000.00 €		40 000.00 €	30 000.00 €		
	Liaison douce éclairage jusqu'à LE DU	62 000.00 €		62 000.00 €			
2019.D	Vitraux chapelle Saint Fiacre	40 000.00 €		40 000.00 €			
2019.E	Réfection Ecole J. Rollo élémentaire	350 000.00 €	- €	150 000.00 €	- €	200 000.00 €	- €
	Toiture	100 000.00 €		100 000.00 €			
	Chauffage	30 000.00 €		30 000.00 €			
	Sol	20 000.00 €		20 000.00 €			
	Isolation, ouvertures et VMC	200 000.00 €				200 000.00 €	
2019.F	Mairie	150 000.00 €	- €	150 000.00 €	- €	- €	- €
	Réaménagement accueil	100 000.00 €		100 000.00 €			
	Toiture	50 000.00 €		50 000.00 €			
2019.G	Aménagement du quartier Keriolet/Diligence	270 400.00 €	- €	50 400.00 €	110 000.00 €	110 000.00 €	- €
	Démolition	35 400.00 €		35 400.00 €			
	Parking Provisoire	15 000.00 €		15 000.00 €			
	Réseaux, éclairage	90 000.00 €			90 000.00 €		
	Réseaux pluviales	20 000.00 €			20 000.00 €		
	Conteneur enterré	20 000.00 €				20 000.00 €	
	Voirlé	90 000.00 €				90 000.00 €	
	TOTAL	9 340 408.00 €	4 008.00 €	2 701 400.00 €	3 525 000.00 €	2 910 000.00 €	200 000.00 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 avril 2019 ;

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le 28/05/2019

ID : 056-215601774-20190425-DEL2019_03_03-DE

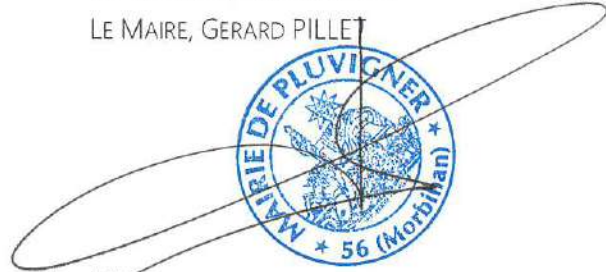
2019/

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

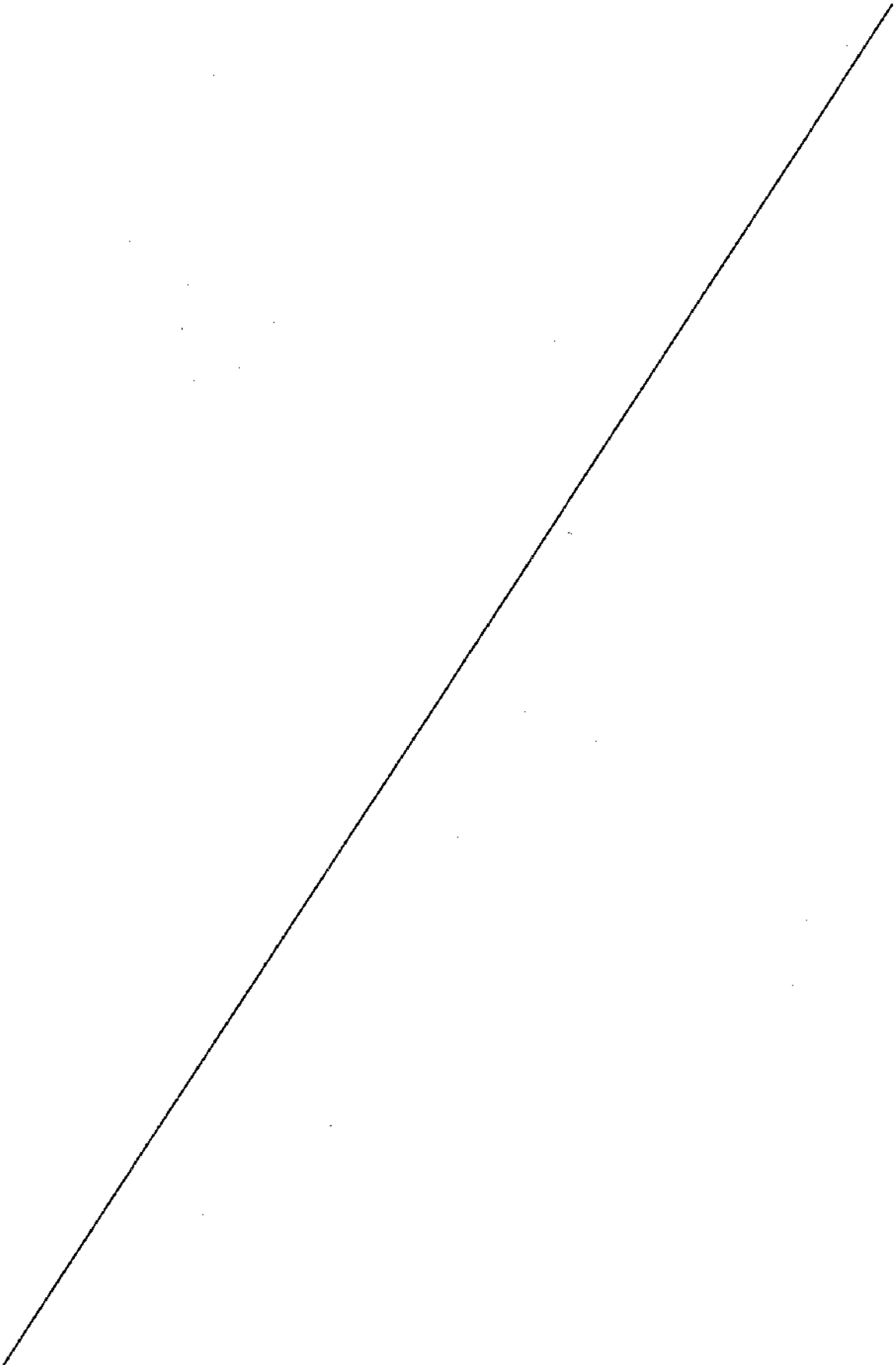
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le **28/05/2019**

ID : 058-215601774-20190425-DEL2019_03_03-DE



2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

N° DEL2019_03_04

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

2 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 18 avril 2019

OBJET : FINANCES BUDGET – APPEL DE COTISATION 2019 DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI DU MORBIHAN

L'association des Maires et Présidents d'EPCI du Morbihan permet d'apporter un soutien sur différents sujets :

- Défense des libertés locales,
- Appui concret et permanent aux élus dans la gestion au quotidien,
- Partenariat loyal mais exigeant avec l'Etat pour toujours mieux préserver les intérêts des collectivités et de leurs groupements.

Près de 35 000 maires et présidents d'EPCI en sont aujourd'hui adhérents.

Pour l'année 2019, la cotisation est fixée à 0.296 €/habitant, soit 2 254.63 €.

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le **28/05/2019**

ID : 056-215601774-20190425-DEL2019_03_04-DE

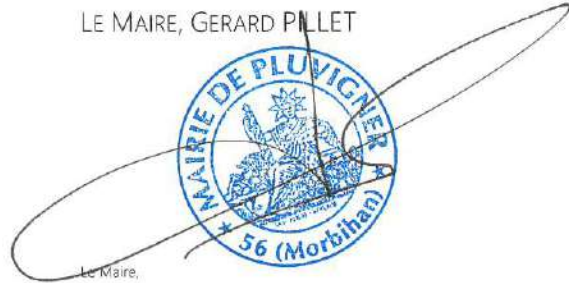
Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 avril 2019 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE LA COTISATION 2019 POUR L'ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENT D'EPCI DU MORBIHAN. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

N° DEL2019_03_42

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

2 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 18 avril 2019

OBJET : FINANCES BUDGET – REDEVANCE DE CONCESSION R1 2019 – GRDF – RECTIFICATIF

La commune a signé avec GRDF un traité de concession pour la distribution publique du gaz naturel d'une durée de 30 ans.

À ce titre, elle perçoit auprès de GRDF une redevance de concession R1.

Pour l'année 2019 son montant s'élève à 4 305.44 €.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 avril 2019 ;



Redevance de Concession R1 2019 PLUVIGNER

Paramètres de calcul

$$R1 = \{(200 + 0,32 P + 21,30L) \times (0,02D + 0,5) + 180\} \times (0,15 + 0,85 \text{Ing}/\text{Ing}0)$$

Les paramètres retenus pour le calcul sont les suivants :

P: Population totale de la commune au 1^{er} janvier 2019 = **7 617**
(selon la publication de l'INSEE au 31 décembre 2018)

L: Longueur des réseaux au 31 décembre 2018 = **25,02 km**

D: Durée de la concession = **30 ans**

Ing: Index ingénierie de septembre 2018 = **908,90**

Ing0: Index ingénierie de septembre 2007 = **754,50**

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE LA PERCEPTION DE CETTE REDEVANCE. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Cette délibération annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2019_03_05 pour erreur informatique.

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

N° DEL2019_03_41

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

2 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 18 avril 2019

OBJET : FINANCES BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°1 – RECTIFICATIF

Au cours de l'exécution budgétaire, des ajustements sont à réaliser.

Lorsque des factures comportent des erreurs (doublons, absence non prise en compte...) nous pouvons être amenés à annuler un titre qui a été émis l'année précédente.

Cette opération s'effectue sur le compte qui n'est pas alimenté suffisamment au budget 2019.

Il convient donc **en dépenses de fonctionnement, d'augmenter le compte 673 et de diminuer le compte 60632 de 1 000 €.**

Par ailleurs, il y a eu une annulation de taxe d'aménagement pour un montant de 4 683,16 €.

Pour retracer cette opération, il est nécessaire, **en investissement, d'alimenter le compte 10226 et de réduire**

le compte 2313 de cette même somme

Le tableau suivant retrace ces différents mouvements :

Dépenses	Fonctionnement		0 €
	Chapitre 011		- 1 000 €
	Fournitures de petit équipement	Article 60632	- 1 000 €
	Chapitre 67		1 000 €
	Titres annulés sur exercices antérieurs	Article 673	1 000 €
	Investissement		0 €
	Chapitre 23		- 4 683,16 €
	Constructions en cours	Article 2313	- 4 683,16 €
	Chapitre 10		4 683,16 €
	Dotations, fonds divers et réserves	Article 10226	4 683,16 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 avril 2019 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE DECISION MODIFICATIVE. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Cette délibération annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2019_03_06 pour erreur informatique.

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

N° DEL2019_03_07

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

2 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 18 avril 2019

OBJET : FINANCES BUDGET – ACQUISITION DE MATERIEL POUR L'HYGIENE DES LOCAUX A L'ECOLE MATERNELLE

L'acquisition d'une petite autolaveuse et de deux aspirateurs est nécessaire pour l'école maternelle.

Un devis pour l'autolaveuse a été réalisé chez NILFISK pour un montant de 3 051,90 € TTC.

Deux devis ont été réalisés pour les aspirateurs chez NILFISK (deux gammes différentes). Le matériel le plus intéressant représente un coût de 960 € pour deux aspirateurs.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 avril 2019 ;

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le **28/05/2019**

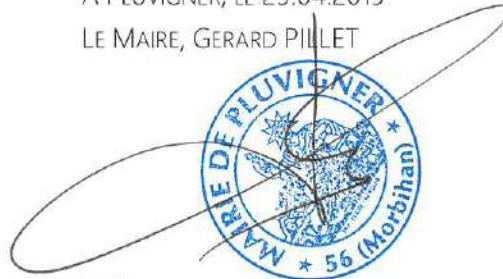
ID : 056-215601774-20190425-DEL2019_03_07-DE

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES ACQUISITIONS. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

N° DEL2019_03_08

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

2 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 18 avril 2019

OBJET : FINANCES BUDGET – ACQUISITION D'UN SYSTEME DE SONORISATION POUR REUNIONS DANS LA SALLE DES MARIAGES

Afin de permettre une meilleure écoute de chacun lors des réunions importantes ainsi qu'un meilleur confort du public lors des réunions publiques, mariages ou conseils municipaux, il est proposé d'acquérir un système de sonorisation.

Il s'agit de micros sans fil. Une consultation a été menée et deux types de produits ont été proposés :

Un système de micros sans fil totalement autonomes avec diffusion intégrée du son

Un système de micros sans fil à connecter à l'actuel système de la salle des mariages.

La commission des finances a choisi l'offre proposée par la société SONOPRO, à Vannes.

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le **28/05/2019**

ID : 056-215801774-20190425-DEL2019_03_08-DE

Il s'agit d'un ensemble d'un micro président et 15 micros délégués sans fil relié au système de sonorisation existant pour un montant de 5 337 € TTC.

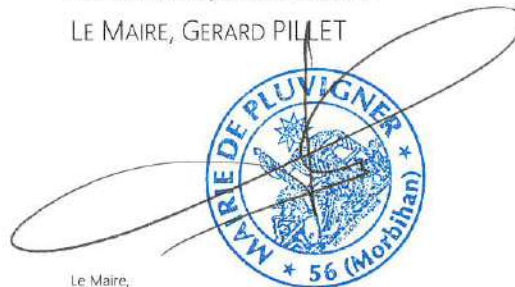
Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 avril 2019 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE ACQUISITION. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

N° DEL2019_03_09

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

2 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 18 avril 2019

OBJET : TRAVAUX – REALISATION DU ROND-POINT DE BODEVENO SOUS MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNALE

Dans le cadre du projet de la ZACOM de Bodéveno, il est nécessaire de réaliser le rond-point d'entrée dans ce futur espace commercial.

Il revient à la commune de réaliser cette infrastructure. En collaboration avec le Département et l'ensemble des concessionnaires qui seront concernés par ce projet, la maîtrise d'ouvrage sera communale.

Afin de réaliser ce rond-point, il sera nécessaire de procéder à l'acquisition (à titre gracieux) de l'emprise du rond-point allant jusqu'à la bordure des trottoirs.

Cet aménagement sera prolongé par une liaison douce qui le reliera au centre-ville.

La commune assurera la réalisation des travaux, de l'aménagement paysager et coordination des différents

partenaires.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 17 avril 2019 ;



Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le 28/05/2019

ID : 056-215601774-20190425-DEL2019_03_09-DE

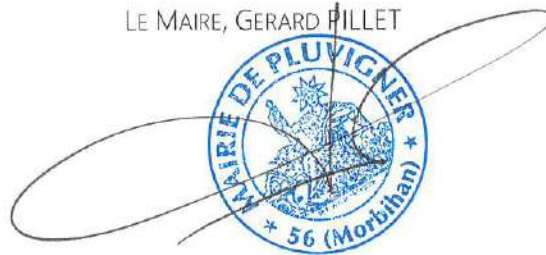
2019/

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX AINSI QUE SES CONDITIONS DE REALISATION. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le **28/05/2019**

ID : 058-215801774-20190426-DEL2019_03_09-DE

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

N° DEL2019_03_10

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

2 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 18 avril 2019

OBJET : TRAVAUX – ÉTABLISSEMENT DU BORNAGE ET DU DOCUMENT D'ARPENTAGE EN VUE DE LA RETROCESSION DE LA PARCELLE DE L'EMPRISE DU FUTUR GIRATOIRE

Afin de procéder à l'acquisition de l'emprise du futur giratoire de Bodéveno, il sera nécessaire de réaliser un bornage et d'établir un document d'arpentage.

Un complément de relevé topographique devra être réalisé sur site.

L'estimation du coût de l'intervention est de 1 580,00 € H.T., soit 1 896, 00 € T.T.C.

La prestation sera réalisée par l'entreprise AIR et GEO, (aménagement ingénierie réalisation géomètre expert foncier). Frédéric BAISIEUX de CHATEAUBRIAND.

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le **28/05/2019**

ID : 056-215601774-20190425-DEL2019_03_10-DE

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 17 avril 2019 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE PRESTATION. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD RILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

N° DEL2019_03_11

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

2 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 18 avril 2019

OBJET : TRAVAUX – ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN ET LA REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE

Afin de participer à la concrétisation de la démarche de mutualisation encouragée par Auray-Quiberon-Terre-Atlantique, la commune de Pluvigner a mis en place une démarche de groupement de commandes pour le marché d'entretien de la voirie. Ce groupement de commandes concerne les communes de Camors, Landaul, Locoal-Mendon, Plumergat et Pluvigner qui en est le coordinateur.

Sur 4 années, ce marché représente pour les 5 communes un montant maximal de 4 400 000 € H.T.

La commune de Pluvigner a participé à cette démarche pour un montant minimum annuel de 150 000 € H.T. et un montant maximal de 400 000 € H.T.

L'appel d'offre en vue de l'attribution de l'accord cadre à bons de commande a été conduit du 18 février au

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le **28/05/2019**

ID : 056-215601774-20190425-DEL2019_03_11-DE

14 mars. 4 offres ont été reçues.

Le 27 mars, la commission d'appel d'offres du groupement n'a pas pu départager les deux candidats arrivés en tête. Une négociation a donc été engagée et deux nouvelles offres ont été remises.

Le 3 avril, la commission d'appel d'offres a décidé de proposer l'entreprise COLAS de Locoal-Mendon attributaire de l'accord cadre pour les 5 communes.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 17 avril 2019 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE L'ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN ET LA REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE ET DES FOSSES A L'ENTREPRISE COLAS. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

N° DEL2019_03_12

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

2 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 18 avril 2019

OBJET : TRAVAUX – PROGRAMME ANNUEL DE REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE

À l'issue de l'étude de l'état du réseau en fin d'hiver, nous avons ciblé la restructuration des voies dégradées suivantes :

- Le village de Loguiviec sur 592 ml ;
- L'impasse de Botioche sur 121 ml ;
- L'impasse Favennec ;
- Patte d'oie de Kerdano direction le Véniel sur 778 ml ;
- La voie de Lann - en - Loech sur 990 ml ;
- La voie de Keradic sur 395 ml ;

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le **28/05/2019**

ID : 056-215601774-20190425-DEL2019_03_12-DE

- La voie de communication du Moustoir à Bel-Air sur 1 132 ml ;

Les voies pour lesquelles la structure est réellement en mauvais état et dans lesquelles la circulation des poids lourds ou engins agricoles est faible pourront être refaites en enrobé plutôt qu'en enduit gravillonné, surtout lorsqu'elles sont situées en impasse. En effet, le coût de la réfection de ces voies en mauvais état par le procédé de l'enduit gravillonné avec de l'apport de matériaux revient sensiblement au même coût qu'un enrobé qui est plus durable.

La reprise des voies dont la tenue des revêtements est plus acceptable se limitera à des traitements plus légers.

Ces interventions seront réalisées par l'entreprise COLAS de Local-Mendon sous la forme de marché à bon de commande.

Le coût des travaux est estimé à 160 000 € HT soit 192 000 € TTC.

Ce montant comprend le budget alloué pour le PATA.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 17 avril 2019 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CE PROGRAMME ANNUEL DE REFECTION DE LA VOIRIE. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

VOTES : 29 pour

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

N° DEL2019_03_13

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

2 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 18 avril 2019

OBJET : TRAVAUX – EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LA ROUTE D'AURAY

Afin d'engager l'aménagement de l'entrée du bourg en lien avec les grands projets à venir dans le secteur (Zone d'activité de Bréventec et Zacom de Bodéveno), une première phase d'extension de l'éclairage est envisagée de l'entrée de la zone de Talhouët (magasin Le DU) jusqu'à la limite de l'agglomération.

L'intervention sera réalisée par Morbihan Énergies (SDEM), 17 points d'éclairage seraient programmés.

Le montant total prévisionnel des travaux d'extension est de 74 000 € H.T. avec un montant estimatif à la charge de la commune 51 800 € H.T.

La participation de Morbihan Énergies est de 22 200 € H.T.

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le 28/05/2019

ID : 056-215601774-20190425-DEL2019_03_13-DE

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 17 avril 2019 ;



Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le 28/05/2019

ID : 056-215601774-20190425-DEL2019_03_13-DE

2019/

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNÉ POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour

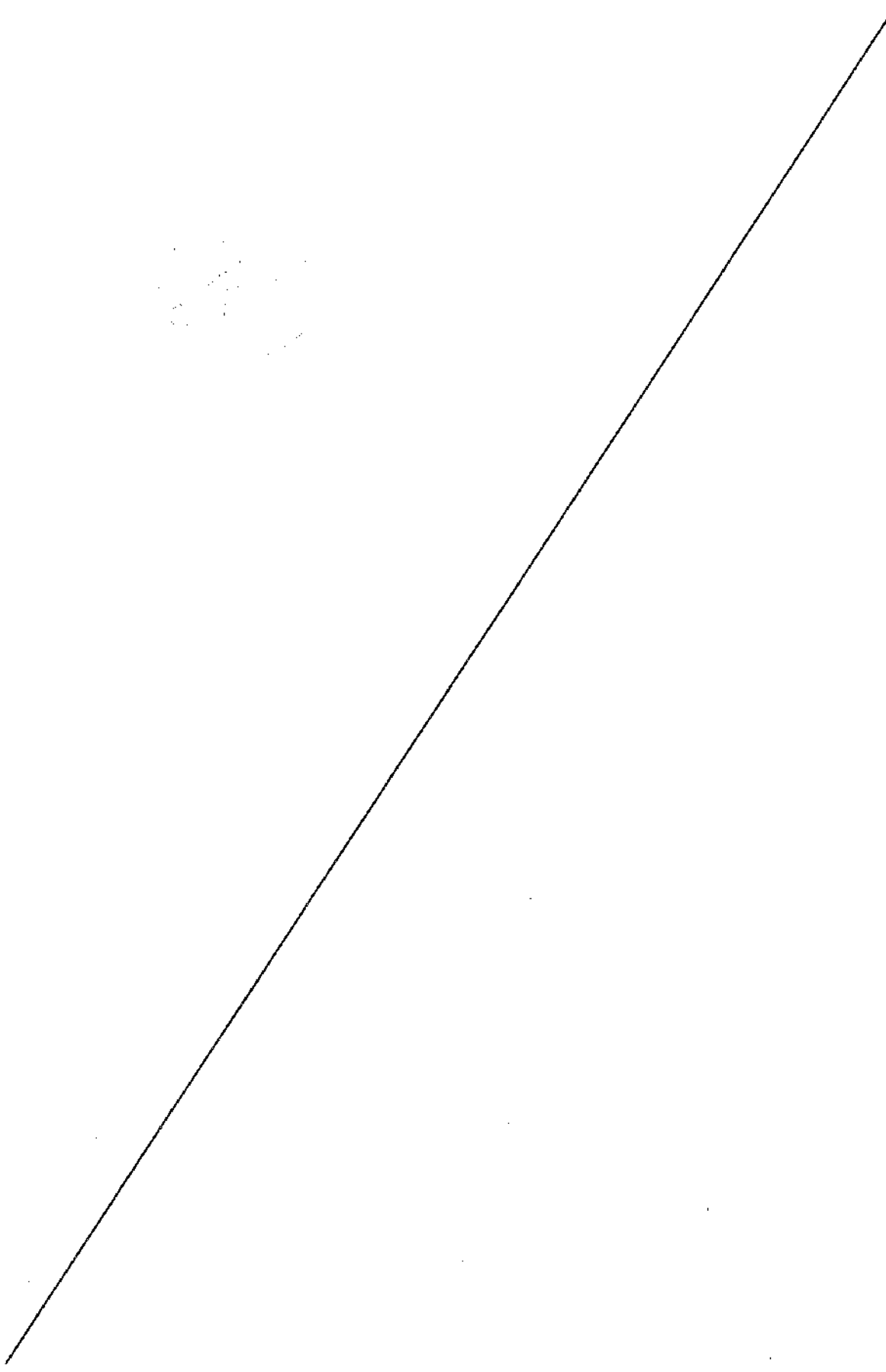


Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 16/05/2019
Reçu en préfecture le 18/05/2019
Affiché le **28/05/2019**
ID : 056-215601774-20190425-DEL2019_03_13-DE

056-215601774-20190425-DEL2019_03_13-DE



2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

N° DEL2019_03_14

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

2 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 18 avril 2019

OBJET : TRAVAUX – ENTRETIEN DE LA TOITURE DE LA MAIRIE

Suite à une infiltration d'eau constatée sur la couverture nord-est de la Mairie, il est nécessaire de procéder au contrôle de son état. Des réparations sont à envisager.

Le montant de l'intervention est estimé à 1 031,40 € H.T., soit 1 237,68 € T.T.C.

Elle sera réalisée par l'entreprise SMAC, rue Louis Lépine, à Kervignac.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 17 avril 2019 ;

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le **28/05/2019**

ID : 056-215601774-20190425-DEL2019_03_14-DE

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNÉ POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

N° DEL2019_03_15

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

2 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 18 avril 2019

OBJET : TRAVAUX – REPRISE D'UN MUR DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU QUARTIER LER VRAZ LER PARIS

Une reprise de travaux sur le mur en pierre accolé précédemment à la construction démolie rue de la Forge est nécessaire. La réfection de l'ouvrage sera mise en œuvre par l'entreprise TIP BATIMENT 56 260 de Larmor Plage.

L'estimation des travaux est de 4 975,00 € HT, soit 5 970,00 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 17 avril 2019 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

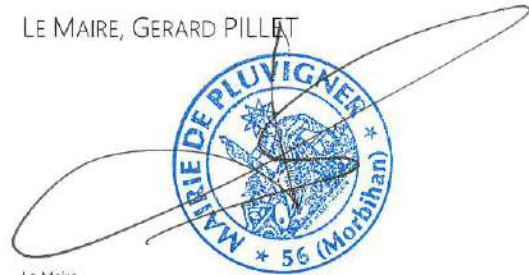
Affiché le **28/05/2019**

ID : 056-215601774-20190425-DEL2019_03_15-DE

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PILLIAT

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

N° DEL2019_03_16

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

2 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 18 avril 2019

OBJET : TRAVAUX – MARCHE D'ENTRETIEN DES PELOUSES ET HAIES DE NOTRE COLLECTIVITE

À l'issue de la consultation de plusieurs entreprises, ces travaux seront confiés à l'entreprise EFFIVERT implantée Zone de Talhouët.

L'estimation annuelle des travaux est de :

- Tonte des pelouses	30 458,47 € HT, soit	36 550,60 € TTC
- Taille des Haies	4 495,00 € HT, soit	5 394,00 € TTC
Soit un coût à l'année de		41 944,60 € TTC

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 17 avril 2019 ;

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le **28/05/2019**

ID : 056-215601774-20190425-DEL2019_03_16-DE

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CE MARCHÉ. M. LE MAIRE EST DESIGNÉ POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

N° DEL2019_03_17

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

2 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 18 avril 2019

OBJET : TRAVAUX – MARCHE D'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA MAISON DE L'ENFANCE

Les équipements du restaurant scolaire et de la maison de l'enfance doivent être régulièrement entretenus.

L'intervention serait réalisée par l'entreprise PRO CUISINE de VANNES.

Le coût des travaux concernant les équipements du restaurant scolaire est de 1 376,40 € TTC.

Le coût des interventions relatives aux équipements de la maison de l'enfance est de 708,00 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 17 avril 2019 ;

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le **28/05/2019**

ID : 056-215601774-20190425-DEL2019_03_17-DE

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES CONTRATS. M. LE MAIRE EST DESIGNÉ POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

N° DEL2019_03_18

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

2 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 18 avril 2019

OBJET : TRAVAUX – CREATION D'UNE AIRE DE COVOITURAGE AU LENNO

Des travaux d'ampleur limitée seront à réaliser sur ce site. La capacité d'accueil sera d'environ 10 véhicules.

Dans un premier temps, les travaux seront réalisés par les services.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 17 avril 2019 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

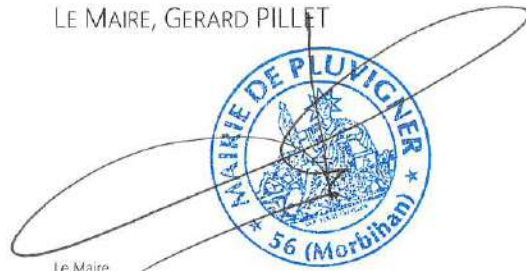
Affiché le **28/05/2019**

ID : 056-215601774-20190425-DEL2019_03_18-DE

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

N° DEL2019_03_19

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

2 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 18 avril 2019

OBJET : TRAVAUX – FOURNITURE ET POSE D'UNE GLISSIERE DE SECURITE SUR LA ROUTE DE SAINTE-ANNE D'AURAY

Afin de terminer l'aménagement de ce secteur, il est nécessaire d'installer une glissière de sécurité sur l'accotement nord de la route de Sainte Anne d'AURAY, de la rocade au virage de Loguiviec.

Cet ensemble sera composé de poteaux bois de diamètre 140mm, surmontés d'une lisse horizontale en bois de diamètre 140, semblable à celles mises en œuvre lors des phases d'aménagement de la rocade.

L'estimation des travaux est de 3 178.50 € H.T., soit 3 814.20 € T.T.C.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise GOLFE BOIS CREATION de la Zone Artisanale de Mané Craping à LANDEVANT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le 28/05/2019

ID : 056-215601774-20190425-DEL2019_03_19-DE

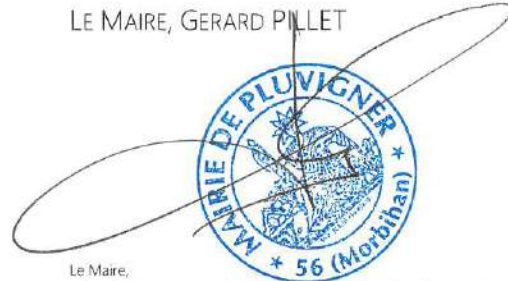
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 17 avril 2019 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

N° DEL2019_03_20

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

2 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 18 avril 2019

OBJET : TRAVAUX – ATTRIBUTION DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE ET DU CARREFOUR DU HIRELLO

Afin de superviser les travaux d'aménagement de la rue du Hirello, une mission de maîtrise d'œuvre est nécessaire.

Suite à une consultation, le cabinet NICOLAS d'Auray propose ses services de maîtrise d'œuvre pour la conception, l'appel d'offre et le suivi des travaux.

L'estimation de son intervention est de 19 500.00 € H.T, soit 23 400.00 € T.T.C.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 17 avril 2019 ;

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le **28/05/2019**

ID : 056-215601774-20190425-DEL2019_03_20-DE

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL ATTRIBUE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE LA RUE DU HIRELLO AU CABINET NICOLAS. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.